

DESCHAMPS

« mâts et pavillons »

la culture du pavoisement

Référence mondiale du mât porte pavillon, partenaire officiel des Jeux Olympiques de Pékin, l'entreprise raphaëloise équipe aussi bien le Sénat que l'Assemblée Nationale, l'Unesco que Roland Garros et le Stade de France. Conscient de la nécessité du développement de la société à l'international, Didier Blanchon son directeur s'est lancé à la conquête des marchés asiatiques et américains.

Une technique exclusive

C'est la qualité de fabrication alliée à l'ingéniosité des équipements brevetés dans de nombreux pays qui font la notoriété des mâts Deschamps à travers le monde avec 40 % de la production à l'export. La technique ? Des fûts de mâts en SVR (Stratifié Verre-Résine) dont la fabrication en « moulage à chaud » garantit une régularité parfaite pour une hauteur allant jusqu'à douze mètres.



Seul fabricant français de mâts en SRV, Deschamps a aussi mis au point un mode de production unique qui lui vaut d'être le seul fabricant de mâts déclarés conformes à la Norme Française. L'entreprise s'est également dotée d'un atelier d'impression numérique et de fabrication de pavillons. Un bureau d'études analyse les nouvelles tendances du

marché notamment dans le domaine environnemental avec les éoliennes.

Développement à l'international

L'essor de l'entreprise, mais aussi la préservation du site de Saint-Raphaël, est passé par l'implantation de deux usines à l'étranger. L'une il y a trois ans en Caroline du Nord aux États-Unis, l'autre près de Shanghai en Chine voilà deux ans et qui lui a valu de figurer comme partenaire officiel aux derniers Jeux Olympiques. La première usine couvre le marché nord américain, mexicain et sud américain, la seconde celui de l'Asie, l'Océanie et des pays du Golf.

Repères Installée boulevard du Cerceron, l'entreprise fut créée en 1956 par M. Deschamps qui fabriquera jusqu'aux années 1960 le dériveur « Le Ponant » puis des mâts jusqu'en 1988. Didier Blanchon reprend la société en 1999 et multiplie par trois l'activité pouvant offrir une capacité de production de trente mille mâts. Aujourd'hui, cinq mille mâts sont produits en France, deux mille aux USA et trois mille en Chine pour un chiffre d'affaires de cinq millions d'euros. Les trois sites couvrent une superficie de sept mille mètres carrés et emploient soixante personnes.

Taxes sur les emplacements publicitaires : petits commerces exonérés

La loi de finances du code général des collectivités territoriales a réformé la taxe sur les emplacements publicitaires à compter du 1^{er} janvier 2009. Son application prévoit notamment la tarification à soixante quinze euros le mètre carré par an des enseignes éclairées ou non des commerces. Toutefois, lors du conseil municipal du 28 juin, le Député-Maire a proposé une délibération rectificative des tarifs pratiqués sur les emplacements publicitaires fixes de la voie publique, pour faire exonérer les petits commerces.

De fait, l'application de cette taxe ne concernera que les enseignes d'une surface supérieure à cinq mètres carrés, ce qui exclut la grande majorité des enseignes des commerces de la ville. « C'est un témoignage de solidarité, et globalement, une économie de 500 000 euros pour les commerçants locaux », a indiqué le Député-Maire en présentant cette délibération votée à l'unanimité.